



Nombre de conseillers..... 17  
En exercice..... 15  
Présents à la séance..... 12  
Pouvoirs..... 03  
Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU 4 MARS 2020**

**2020-014      BUDGET PRINCIPAL DU CCAS - BUDGET PRIMITIF 2020**

Le 4 mars 2020 à 15 heures, le Conseil d'administration du CCAS de Livry-Gargan s'est réuni au Salon d'Honneur, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Madame Aurélie MANTEL, Vice- Présidente, suite à la convocation faite le 24 février 2020.

**Présents :** Madame Aurélie MANTEL, Monsieur Gérard LANTERI, Madame Corinne CARCREFF, Madame Marie-Thérèse LEBLEGUET, Madame Marie-Laure HODE, Madame Maria JEANNEY, Monsieur Jean THERY, Monsieur Michel METENIER, Monsieur Pascal CHOMEL, Madame Marie-Madeleine COLLET, Madame Claudine QUEMPEL, Monsieur Marcel BARBES

**Pouvoirs :** Monsieur Pierre-Yves MARTIN donne le pouvoir à Madame Aurélie MANTEL, Monsieur Gérard PRUDHOMME donne le pouvoir à, Madame Marie-Madeleine COLLET, Madame Françoise BITATSI-TRACHET donne le pouvoir à Monsieur Michel METENIER

**Excusés :**

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance, Madame Morsa, Directrice Générale des Services, a été désignée pour remplir ces fonctions.

**2020-014 BUDGET PRINCIPAL DU CCAS - BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Conseil d'administration,

Sur proposition de Madame MANTEL Aurélie, Vice-Présidente du CCAS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2020-001 en date du 5 février 2020 portant sur les orientations budgétaires 2020,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2020-007 en date du 4 mars 2020 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré,

A la majorité par 14 pour (Madame Aurélie MANTEL, Monsieur Gérard LANTERI, Madame Corinne CARCREFF, Madame Marie-Thérèse LEBLEGUET, Madame Maria JEANNEY, Monsieur Jean THERY, Monsieur Michel METENIER, Monsieur Pascal CHOMEL, Madame Marie-Madeleine COLLET, Madame Claudine QUEMPEL, Monsieur Marcel BARBES, Monsieur Pierre-Yves MARTIN donne le pouvoir à Madame Aurélie MANTEL, Monsieur Gérard PRUDHOMME donne le pouvoir à Madame Marie-Madeleine COLLET, Madame Françoise BITATSI-TRACHET donne le pouvoir à Monsieur Michel METENIER) et 1 abstention (Madame Marie-Laure HODE)

Article 1 : Adopte le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2020, qui s'équilibre à la somme de 1.613.227,19 € et réparti par section de la manière suivante :

Section de fonctionnement : 1.486.701,80 €

Section d'investissement : 126.525,39 €.

Article 2 : Adopte le présent budget primitif selon les chapitres suivants :

<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Dépenses</b>	
011	Charges à caractère général	193.910,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1.010.587,00
65	Autres charges de gestion courante	49.080,00
65	Subvention au service MAD	229.700,00
67	Charges exceptionnelles	1.300,00
042	Dotations aux amortissements et aux provisions	2.124,80
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>1.486.701,80</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Recettes</b>	
002	Excédent de fonctionnement reporté 2019	105.216,15
013	Atténuation de charges	2.000,00
70	Produits des services, des domaines et ventes	79.452,93
74	Dotations, subventions et participations CD 93	238.027,72
74	Dotations, subventions et participations subvention Ville	1.060.000,00
75	Autres produits de gestion courante	5,00
77	Produits exceptionnels	2.000,00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>1.486.701,80</b>

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

<b>Section d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Dépenses</b>	
20	Immobilisations incorporelles	5.000,00
21	Immobilisations corporelles	111.525,39
27	Autres immobilisations financières	10.000,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>126.525,39</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Recettes</b>	
001	Excédent 2019 reporté	107.150,59
10	Dotations, fonds divers	00,00
13	Subvention d'investissement	7.250,00
27	Autres immobilisations financières	10.000,00
040	Dotation aux amortissements et aux provisions	2.124,80
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>126.525,39</b>

Article 3 : Décide d'attribuer au service des aides à domicile une subvention d'équilibre de 229.700,00 € telle que décrite dans le détail du chapitre 65 du présent article 2.

Annexe 1 : BP 2020 du CCAS

Ainsi fait et délibéré en séance le 4 mars 2020.



M. Pierre-Yves MARTIN  
Président du CCAS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

